

être précis et d'une exactitude absolument rigoureuse :

« La France possède dans ces parages un vaste littoral depuis la baie de Portandrick jusqu'à l'archipel de Bessigos. Cette ligne n'est interrompue que par le fleuve Gambie, dont le cours tout entier appartient à l'Angleterre. Or, c'est là une situation désavantageuse pour le gouvernement du Sénégal.

» En cas de guerre, en effet, les naturels du pays pourchassés par nos troupes trouvent sur ce fleuve un refuge assuré et pour ainsi dire inviolable.

» D'un autre côté, l'Angleterre exerce son pouvoir sur toute la partie du littoral comprise entre le Gabon et la rivière Mellacoré, où se trouvent enclavés nos comptoirs d'Abbyssinie et de Mellacoré. De là des inconvénients analogues à ceux déjà signalés plus haut.

» A l'occasion, en effet, les populations révoltées peuvent venir dans nos petites colonies, non-seulement pour se mettre à l'abri, mais encore pour y trouver des approvisionnements de bouche et des munitions de guerre.

» L'échange de ces comptoirs contre le fleuve Gambie présenterait donc d'incontestables avantages et pour la France et pour l'Angleterre.

» C'est ce qu'ont pensé les gouvernements des deux pays, et les pourparlers entamés depuis longtemps déjà n'ont pas d'autre but.

LES CARTES POSTALES.

Voici l'arrêté rendu par le ministre des finances et concernant les cartes postales :

Vu la loi du 20 décembre 1872 portant création des cartes postales destinées à circuler à découvert et à prix réduits.

Vu de nombreuses demandes réclamant pour l'industrie privée la faculté de participer à la confection de ces cartes, qui ont jusqu'à ce jour été fabriquées exclusivement par l'administration des postes, afin de les approprier au moyen de procédés typographiques ou autres, aux divers besoins de la correspondance des personnes qui ont à en faire usage ;

liant avec les termes de la loi précitée et qu'elle est de nature à donner satisfaction à des intérêts légitimes ;

Sur la proposition du directeur général des postes ;

Arrête :
Art. 1^{er}. Les cartes postales, dont la circulation à découvert et à prix réduits est autorisée, peuvent être confectionnées et mises en vente par les soins de l'industrie privée, sous les conditions indiquées dans les articles suivants :

Art. 2. Les cartes postales confectionnées par les soins de l'industrie privée doivent avoir 0m. 12 de largeur et 0m. 08 de hauteur ; le poids ne peut en être inférieur à 2 grammes, ni excéder 5 grammes.

Art. 3. Elles doivent reproduire exactement, au recto, les indications données au modèle uni-

forme ci-après, dans l'ordre où elles sont présentées.

(Le modèle que donne le *Journal officiel* est semblable aux cartes actuellement en circulation.)

En dehors des indications qui précèdent, le recto de ces cartes ne doit contenir que le nom et l'adresse du destinataire.

Art. 4. Elles peuvent recevoir au verso réservé à la correspondance toutes mentions ou inscriptions quelconques faites à la main, par la voie de l'impression, de la gravure, de la lithographie, de l'autographie ou par quelque procédé que ce soit.

Il est expressément interdit de joindre ou d'attacher des objets quelconques aux cartes postales.

Art. 5. Le choix de la couleur du papier ou carton devant servir à la confection des cartes postales fabriquées par l'industrie privée est facultatif : la même couleur peut être employée indistinctement pour toutes les cartes, quel que soit le port dû à raison de la destination.

Art. 6. Suivant les prescriptions de la loi du 20 décembre 1872, aucune de ces cartes ne peut être mise en vente sans être munie préalablement du timbre-poste ou des timbres-poste valables pour en opérer l'affranchissement.

Art. 7. Les cartes à destination de la France ou de l'Algérie expédiées sans affranchissement seront taxées au prix du tarif des lettres non affranchies ; celles qui seront insuffisamment affranchies seront frappées d'une taxe égale au triple de l'insuffisance de l'affranchissement, conformément à la décision ministérielle du 27 décembre 1872.

Aux termes de la loi du 3 août 1875, portant approbation du traité signé à Berne pour la création d'une union générale des postes, il ne sera pas donné cours aux cartes non-affranchies ou insuffisamment affranchies à destination des pays étrangers faisant partie de cette union et pour lesquels l'emploi des cartes postales est autorisé à partir du 1^{er} janvier 1876.

Art. 8. Les cartes qui ne réuniront pas les conditions de dimensions, de poids et de formes voulues par les articles 2 et 3, ainsi que les cartes auxquelles il sera joint ou attaché des objets quelconques, contrairement aux défenses de l'article 4, seront considérées comme lettres non-affranchies et taxées comme telles, sauf déduction de la valeur des timbres-poste employés.

Art. 9. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à dater du jour de son insertion au *Journal officiel*. Toutefois, il ne pourra être fait usage, pour les pays étrangers désignés au 2^e alinéa de l'article 7, de cartes confectionnées par l'industrie privée qu'à partir du 1^{er} janvier 1876.

Art. 10. Toutes les prescriptions antérieures relatives à la fabrication et à la vente des cartes postales par l'administration des postes sont et demeurent maintenues. Le public restera donc libre de s'approvisionner des cartes de cette administration, soit dans les bureaux de poste, soit dans les débits de tabac, soit par l'intermédiaire des divers agents préposés à la vente de ces cartes.

Paris, le 7 octobre 1875.

Le ministre des finances,
LÉON SAY.

d'une tendre compassion ; puis, lui saisissant les mains, il les porta à ses lèvres, en disant : — Vous êtes la plus sainte des femmes !

Dans sa correspondance avec sa famille, et dans les quelques lettres de ceux de ses amis qui fréquentaient la maison de son père, il avait suffi au jeune marin de quelques mots confidentiels pour concevoir des doutes sérieux sur la valeur réelle des travaux de M. Grandmaison, et pour comprendre combien était respectable l'erreur de sa mère.

La digne femme usa de tant de ménagements pour annoncer à son mari l'arrivée de leur cher enfant, que le soi-disant homme de génie n'eut d'autre émotion que celle d'une joie sincère.

La première réunion de famille eut lieu à l'heure du déjeuner. Saturnin fit à son fils le sacrifice du reste de la journée ; il ne retourna que le soir dans son cabinet de travail. On passa des heures qui parurent trop rapides à causer, à rire, à pleurer d'attendrissement. Armand raconta ses voyages, et son père s'étendit complaisamment sur le mémoire dont il allait enrichir la science et l'industrie. Caroline, assise entre son mari et son fils, ne savait lequel des deux elle devait admirer davantage. — Tu seras amiral ! disait-elle à Armand. — Ta place est marquée à l'Institut, ajoutait-elle en s'adressant à Saturnin.

Cet entretien intime, qui avait été un double

enivrement pour la mère et pour l'époux, convainquit le jeune homme de la parfaite inutilité des travaux de l'inventeur, dont il ne pouvait suspecter la bonne foi. Les connaissances spéciales d'Armand et la lucidité de son esprit ne lui permettaient aucune illusion sur ce point ; il respectait, il adorait son père, et il trouvait si touchante la confiance aveugle de son intelligente mère, qu'il aurait cru commettre une mauvaise action en laissant échapper un seul mot qui pût la désabuser. Croquant son père livré uniquement à ses propres forces, autant le rêve de celui-ci lui paraissait puéril, autant l'admiration de sa mère lui semblait sainte : aussi garda-t-il pour lui son inébranlable conviction.

En dépit de sa tendresse pour son fils, ou plutôt à cause de cette tendresse même, M. Grandmaison se remit avec un redoublement d'ardeur au travail. A son arrivée, Armand avait dû prévenir ses parents que son séjour à Paris pourrait être abrégé par un ordre d'embarquement immédiat, et Saturnin voulait, avant le nouveau départ de son fils, avoir restitué, par un effort de génie dont il était incapable, la page qui manquait dans le manuscrit de Pierre Jousselin.

On venait d'atteindre au cœur de l'été ; une chaleur torride dévorant Paris y multipliait les accidents de tout genre ; l'insolation foudroyante faisait chaque jour quelques victimes. Les travaux de l'es-

Etranger.

ESPAGNE.

Le *Cuartel Real* du 26 publie le télégramme officiel sur la victoire de Lumbier, qu'une dépêche particulière avait annoncée :

Devant Domeno, le 25, 8 h. matin.

Au chef du quartier militaire de S. M. le roi, le général chef d'état-major général.

Hier, l'ennemi, au nombre de plus de 30 bataillons, 36 canons et 3 régiments de cavalerie, attaqua nos positions de la hauteur de la Trinité de Lumbier, conquise récemment par le brigadier Larumbe avec les 9^e et 10^e bataillons de Navarre et une demi-batterie Plasencia, ainsi que celle du grand chemin de Lumbier à Navascues ; il a été repoussé sur toute la ligne, avec de grandes pertes, bien que je n'eusse pas sous mes ordres plus de 5 bataillons, 8 canons et 2 escadrons.

Le feu de l'artillerie de l'ennemi fut très-nourri depuis midi jusqu'à 7 heures 1/2 du soir ; il nous a envoyé plus de 4,000 projectiles.

Je ne puis préciser les pertes que nous a coûtées cette très-brillante victoire, remportée dans un combat où l'ennemi a fait tout son possible pour reconquérir les hauteurs de la Trinité, que nous conservons.

Trois charges à la baïonnette ont été faites par les colonnes ennemies, qui ont attaqué la position dont il s'agit ; mais quatre compagnies du 1^{er} de Navarre, quatre autres du 10^e et le 9^e les repoussèrent héroïquement, leur faisant des prisonniers et leur causant, à l'arme blanche, des pertes terribles.

S. A. le comte de Caserta, ayant sous ses ordres le duc de Parme, à la tête du 4^e bataillon de Navarre, quatre compagnies du 3^e et quatre du 1^{er}, repoussa également les fortes colonnes qui attaquaient le grand chemin de Domeno à Navascues, sans laisser l'ennemi avancer d'un pas sur notre ligne.

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin à la *Correspondance diplomatique* :

« L'étendard des Hohenzollern et le drapeau de l'empire flottent de nouveau sur le palais de l'empereur, car le souverain y est rentré lundi 25, à 3 heures 42 minutes après midi, par le plus mauvais temps possible et assez souffrant. Quand on a 79 ans, les fatigues d'une excursion dans le genre de celle que l'empereur vient de faire doivent nécessairement laisser des traces. Cependant l'indisposition de Sa Majesté ne peut être que légère, car, en descendant de wagon, après avoir embrassé son fils impérial et le prince Frédéric-Charles, l'empereur Guillaume s'est arrêté encore quelque temps pour causer gracieusement avec le premier bourgmestre de Berlin, M. Hobrech. Malgré la pluie froide, une foule nombreuse et enthousiaste

était assemblée à la gare et devant le palais de l'empereur pour saluer bruyamment le souverain vénéré.

» La gare d'Anhalt était parée de pavillons allemands, prussiens et italiens. Des fleurs et des arbustes étaient disposés d'une façon splendide à l'entrée de la salle d'attente. Le journal de la cour nous informe que les fatigues du voyage empêcheront Sa Majesté d'ouvrir la session du Parlement de l'empire et que les parties de chasse en Silésie se trouvent indéfiniment ajournées. »

ITALIE.

On lit dans la *Perseveranza* de Milan, du 25 octobre :

« Le conseil municipal de Rome a adopté dans sa séance du 22 courant le télégramme suivant, qui a été envoyé au président du ministère :

« La municipalité de Rome prie Votre Excellence de se faire l'interprète auprès de leurs Majestés le très-puissant empereur d'Allemagne et notre magnanime roi, de nos sentiments de joie, de dévouement, de reconnaissance, inspirés par le solennel événement qui met le sceau sur la noble et fidèle amitié entre les deux nations.

» Elle désire aussi que l'on exprime le sentiment que, s'il avait été possible de choisir Rome, notre ville aurait été joyeuse et fière de donner l'hospitalité au premier empereur d'Allemagne qui entre dans les murs historiques. »

Il est assez plaisant de voir cette corporation, qui siège au Capitole, parler au nom de Rome, quand on sait que les Romains s'abstiennent, depuis l'entrée des envahisseurs, de prendre part à n'importe quel vote !

TURQUIE.

Raguse, 27 octobre.

Une bande de 2,000 insurgés occupe un camp fortifié dans le district de Zuboi et menace Trebinge. Les insurgés font des excursions dans toutes les directions et interceptent les communications.

On s'attend à l'ajournement prochain de la Skouptchina.

Constantinople, 27 octobre.

La Porte a promis de faire une enquête sur le pillage des villages chrétiens en Bosnie et sur les massacres de l'Herzégovine.

Le grand-vizir a promis de rappeler par télégraphe les Bachi-Bozouks qui ont violé la frontière serbe.

Un membre du comité de secours pour les réfugiés herzégoviniens et bosniaques à Raguse, M. Von Bozidarowitz, a adressé à tous les journaux russes l'appel suivant :

« Pour l'amour de Dieu, envoyez-nous du secours le plus tôt possible ! Nous voyons tous les jours des centaines et des milliers

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

MERCREDI 3 novembre 1875.

FLEUR DE THÉ

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de Charles Lecocq.

1^{er} acte : *Les Français à Pékin*. — 2^e acte : *Un Mariage chinois*. — 3^e acte : *La loi du Tsing-tong*.

DISTRIBUTION :

Eustache Pinsonnet, cantinier, M. Descamps. — Tien-Tien, mandarin à boule de zinc, M. G. Simon. — Ka-o-lin, capitaine des tigres, M. Moreau. — Césarine, cantinière, M^{lle} Mascart. — Fleur de Thé, fille de Tien-Tien, M^{lle} Guibert. — Corbillon, maître timonier, M. Puton. — Un tigre, M. Boudard. — Marins et soldats français, Chinois, Chinoises, Tigres, etc. La scène se passe à Pékin.

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra comique en un acte, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Masse.

Le rôle de Jean sera rempli par M. DIEPDALLE, le nouveau baryton, et celui de Jeannette par M^{lle} PAPIN.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

prit étaient signalés comme offrant les plus graves dangers. Cependant Saturnin, que rien ne pouvait arracher à sa laborieuse tâche, commençait à souffrir sans vouloir l'avouer.

Un matin, à l'heure où la servante apportait à son maître le modeste déjeuner qu'il prenait rapidement sans interrompre son travail, elle trouva le savant étendu sur le sol, au pied de son fauteuil, d'où il avait glissé, frappé soudainement par la congestion. Au cri que poussa la servante, Armand et sa mère accoururent.

— Un médecin ! allez vite chercher un médecin ! s'écria M^{re} Grandmaison.

— Du calme, je t'en supplie, dit le jeune homme ; Catherine et moi, nous allons transporter mon père sur ton lit, et, tandis qu'elle courra chez le docteur, j'aviserais au plus pressé.

(La suite au prochain numéro.)

L'auteur des *Poèmes de la mer* et de *la Vie rurale*, M. J. Autran, de l'Académie française, vient de faire paraître sous le titre de *la Flûte et le tambour*, formant le troisième volume de ses œuvres complètes, un nouvel ouvrage qui se recommande non-seulement aux lettrés que séduisent les beaux vers, mais encore à tous ceux qui aiment à trouver sous la forme poétique, en même temps qu'un esprit vraiment français, un profond amour de la nature et de l'humanité (un beau vol. in-8 ; 6 fr., chez Michel Lévy).

de créatures humaines presque mourir de

Il ne s'agit pas tant ici de secourir que de sauver. En revenant de Meikovitch, j'ai vu à Slano des centaines de familles qui s'étaient établies sur les rochers dépouillés et déboisés et depuis plus de trois semaines n'avaient eu ni abri, ni boisson, ni aliments.

Venez en aide à ces infortunés ! Ecrivez, faites appel au peuple russe ! L'amour des Russes ont toujours porté au peuple slave s'est-il donc refroidi ? Cela ne peut être ! Secourez donc celui qui est nu, qui a faim, qui est accablé de toutes les misères ; aidez ceux qui ont été dépouillés de leurs biens, voire même de leur patrie et qui, dans leur affreuse situation, n'attendent du secours que du dehors et tout patiemment de la Russie. »

Nouvelles militaires.

LE VOLONTARIAT D'UN AN.

On sait que le nombre de points à obtenir aux examens pour les candidats au volontariat d'un an a déjà été porté de 24 à 37. Si nous sommes bien informés, cette moyenne pourrait de nouveau être élevée de manière à rendre plus sérieux encore les examens qu'il s'agit.

Tel est le but poursuivi par le ministre de la guerre, qui veut faire du volontariat d'un an une institution solide et qui ne puisse ressembler en rien à une exonération plus ou moins déguisée.

LES BEAUX HOMMES DANS L'ARMÉE.

A propos de la taille que doivent avoir les jeunes soldats pour être admis dans telle ou telle arme :

Les beaux hommes dans les régiments sont ceux dont la taille est au-dessus de 1 mètre 70. A 1 mètre 80, on est tout à fait dans les hommes superbes ; à 1 mètre 85, on entre dans la classe des phénomènes.

Les grenadiers du grand Frédéric ne devaient pas avoir moins de 1 mètre 95. On sait que ce grand homme avait la passion des hommes grands et qu'il envoyait des recruteurs dans toute l'Allemagne et même à l'étranger pour recruter ses grenadiers qu'il voulait évoluer sur l'esplanade du château de Potsdam. Aussi, les géants, ses sujets, qui ne sentaient aucun goût pour l'état militaire, s'empressaient d'émigrer. Tout lui était bon, les Belges et Hollandais que ses recruteurs enlevaient souvent de force, même en pays étranger.

En France, nous avons jadis les carabinières, les plus beaux hommes du monde. Les deux régiments de cette arme ont été supprimés. Les cent gardes ont disparu le lendemain du 4 septembre. Maintenant, les hommes de la taille la plus élevée de notre armée ce sont les cuirassiers.

Chronique locale et de l'Ouest.

Le train de la ligne de Poitiers-Saumur, en passant le 26 octobre devant le poteau kilométrique n° 33, entre les stations de Saint-Jean-de-Sauves et Mirebeau, a tamponné une voiture qui traversait la voie. La voiture a été broyée ; le cheval a été entraîné jusqu'à une distance de 600 mètres environ. Quant au conducteur, il en a été quitte pour la peur.

Le même jour, au village de Noyers, commune de Martigné-Briand, le feu a détruit environ 8,000 kilogrammes de paille appartenant à M. François Gautreau. Les pompiers de Faveraye, commune la plus proche de l'incendie, sont accourus à la première nouvelle du sinistre, et, aidés des habitants d'alentour, ils sont parvenus à circonscrire le feu dans son foyer et à préserver les habitations voisines ainsi que plusieurs barges de fagots. La perte, estimée à 380 fr. environ, n'est couverte par aucune assurance.

La quatrième session des assises de Maine-et-Loire s'ouvrira à Angers, le lundi 22 novembre, sous la présidence de M. Daguilhon, conseiller à la cour d'appel d'Angers, qui aura pour assesseurs MM. Lachèse et Poulou, conseillers.

COURSES DE TOURS.

Les journaux de cette localité annonçaient, la semaine dernière, qu'il était question d'organiser des courses à Tours ; ce n'était alors qu'un projet en l'air : ce projet est devenu une réalité. La fête aura lieu le dimanche 7 novembre prochain, dans la prairie de Pont-Cher.

Nous faisons des vœux pour que le soleil ne fasse pas trop défaut à nos voisins d'ici le 7 novembre.

Questions usuelles. — Un de nos abonnés nous fait cette demande : Le principal locataire d'une maison doit-il déclarer à l'enregistrement ses sous-locataires, payant 400 francs de loyer et au-dessus ?

Réponse : Du moment où les sous-locataires payent en totalité plus de 400 fr., le principal locataire est, aux termes de la loi, tenu d'en faire la déclaration à l'enregistrement, sous peine d'amende.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — L'Union de l'Ouest a publié une revue théâtrale de laquelle nous croyons devoir donner quelques extraits. Après avoir parlé du ténor, du baryton et du trial qui n'ont pas été admis, notre confrère poursuit en ces termes :

« Ces trois artistes écartés, nous devons nous féliciter d'avoir une chanteuse de l'ordre de M^{lle} Victoria Papin, que des grandes villes nous envient (nous lui désirerions, toutefois, un peu plus de fermeté dans la voix) ; une basse comme M. Degraeve, dont la voix étendue et bien timbrée jusque dans les notes profondes n'a besoin que d'être sagement conduite et quelquefois ménagée. Avec de l'expérience, M. Degraeve y parviendra.

« M^{lle} Mascart est une agréable dugazon disant très-finement le dialogue, bonne comédienne et chantant avec intelligence. Si le timbre de sa voix laisse un peu à désirer dans certains passages, elle le fait oublier par la manière de dire.

« M. Descamps est trop bien et trop justement apprécié pour qu'il soit nécessaire d'insister à son sujet.

« Les autres artistes reçus, le laruelle et la duègne, sont également suffisants. Je me permettrai toutefois de conseiller à M^{me} Debleye de modifier un peu son jeu trop saccadé.

« Ces artistes réunis sont un bon noyau. M. Marck, désireux de satisfaire le public, s'est empressé de chercher ténor, baryton et trial, et il a cherché en faisant tous ses efforts pour trouver de bons artistes. C'est, d'ailleurs, son intérêt personnel, et s'il ne réussissait pas, c'est que la chose ne lui serait pas possible. Espérons, pour lui et pour nous, qu'il aura la main heureuse.

« Depuis le 28 septembre, première représentation de l'année, nous avons eu déjà plusieurs opéras joués avec succès, autant que cela pouvait être avec les artistes refusés.

« Au début d'une campagne théâtrale, le résultat est satisfaisant ; car il faut savoir mettre ensemble des artistes venus de tous les points cardinaux. Le directeur auquel incombe cette lourde charge et qui s'y consacre depuis le matin jusqu'à minuit chaque jour, qu'il y ait théâtre ou qu'il y ait répétition, sait seul combien la tâche est rude. Nous devons lui en savoir gré, nous public, qui n'avons que le plaisir et qui ne tenons pas assez compte des soucis du directeur et des difficultés qu'il lui faut vaincre.... »

M. Diepdalle, le nouveau baryton, a débuté hier soir dans la *Barbier de Séville*.

On annonce aussi le prochain début de M. Biron, premier ténor.

Avec MM. Biron et Diepdalle, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, voici notre troupe au complet. M. Marck vient même de l'augmenter en engageant une nouvelle artiste, M^{lle} Leclerc, jeune chanteuse, dugazon d'opérettes.

Le *Val d'Andorre*, le *Voyage en Chine*, le *Songe d'une nuit d'été*, le *Cheval de bronze*, l'*Ambassadeur* sont à l'étude et passeront prochainement.

CONSEILS ET RECETTES.

Conservation des fruits. — Il n'est pas de chasseur, pas de campagnard auquel il ne soit arrivé, en passant sous un pommier, au printemps, d'y découvrir quelques fruits oubliés et qui n'ait été frappé de l'état de conservation et de fraîcheur dans lequel ces fruits se trouvaient après avoir passé l'hiver sans autre abri que la mousse qui les enveloppait, que les feuilles qui étaient tombées sur eux. Le fait est si fréquent, qu'il est vraiment étrange qu'il n'ait frappé personne

à une époque où les petites recettes économiques ont une large part dans les préoccupations générales. Il s'est enfin rencontré un observateur pour faire passer dans la pratique la leçon que nous donnait la nature. Nous empruntons ses conclusions au *Moniteur horticole belge*, avec l'espoir qu'elles intéresseront nos lecteurs qui se trouveront peut-être embarrassés pour caser leurs richesses pomologiques dans le fruitier.

Choisir un endroit sec, naturellement abrité par des arbres, des conifères de préférence ; y déposer les pommes par tas que l'on recouvre de feuilles dans la proportion de deux décalitres de ces dernières pour un décalitre de fruits. Dans ces conditions, les pommes, au contact du sol, reçoivent une chaleur modérée et uniforme ; les feuilles en éloignent l'eau et le froid, et elles-mêmes sont maintenues en place par les arbres, qui les abritent contre les vents. L'expérience a démontré que les fruits conservés de cette manière sont, au printemps, en meilleur état, et notamment beaucoup plus frais que ceux qui sont hivernés dans le fruitier ordinaire.

Faits divers.

Un acte d'héroïsme oublié. — Dans le milieu de l'hiver de l'année 1838, un incendie éclata dans un couvent de demoiselles, à Limoges, et prit subitement une telle extension que l'on craignait pour la vie des pensionnaires.

Tout à-coup, on s'écria qu'une petite fille avait été oubliée dans sa chambre.

Comme les spectateurs anxieux commentaient déjà à priori pour la malheureuse enfant, une grande jeune fille à belle chevelure en désordre flottant sur sa robe de nuit, traversa la foule en s'écriant :

— Je veux la sauver !

Ce cri fut entendu de la foule, malgré le craquement des poutres enflammées et de la maçonnerie s'effondrant au moment où la brave jeune fille se précipitait vers la porte de sortie.

Un bruyant hurra, prolongé et répété par l'écho, attira l'attention des religieuses, lorsque l'on vit la jeune fille pâle traversant les flammes, tenant l'enfant terrifié.

Quelques jours après, le roi Louis-Philippe envoya à l'héroïne la médaille d'or pour sa bravoure, et un capitaine de l'armée française, qui avait été témoin du courage de la jeune fille, demanda plus tard à lui être présenté.

Le capitaine est actuellement président de la République française, et la brave demoiselle est devenue M^{me} la maréchale de MacMahon.

La Compagnie des chemins de fer du Nord a commencé samedi dernier à chauffer ses wagons. Indépendamment des voitures de 1^{re} classe, on chauffera un compartiment de 2^e et un de 3^e. Ce sont tout naturellement les caisses dites de *dames seules* qui profiteront de cette réforme.

Le uhlans de Lyon. — L'autre jour, la population lyonnaise était ameutée sur la place Bellecour contre un officier de uhlans qui se promenait impudemment en uniforme. Peut-être aurait-on fait un mauvais parti à cet individu si des agents de police n'avaient pas eu la précaution de l'emmener au commissariat.

Vous pensez bien que les commentaires eurent beau jeu, et Lyon, comme l'eût fait Paris, s'occupa de cette affaire avec une grande animation.

On donna à ce propos les renseignements que voici :

M. X..., de Wintzenheim, près Colmar, après avoir servi dans un régiment de chasseurs d'Afrique pendant trois ans, s'est engagé dans un corps de volontaires à Lyon, en 1870.

Après la guerre, M. X... opta pour la nationalité française. Cette option ne fut pas, paraît-il, régulière, car, lorsqu'il y a un an environ, l'ancien chasseur d'Afrique alla à Wintzenheim voir sa famille, l'autorité allemande le fit arrêter. On l'incorpora dans le 3^e régiment de uhlans de la garde, qui tient garnison au fond du Hanovre. Pendant neuf mois, M. X... y resta malgré lui.

Il y a peu de temps, ce uhlans malgré lui demanda et obtint un congé d'un mois pour venir, disait-il, faire les vendanges dans son pays.

Il n'a pas attendu la fin de ce congé pour

quitter l'Alsace, et, ces jours derniers, il se présentait à l'autorité française, à Giromagny, d'où on l'envoya à Epinal et enfin à Lyon.

C'est en revenant des bureaux de la place, dans lesquels il avait dû se présenter, que M. X... vit les curieux le suivre jusqu'au café Morel, où il comptait trouver un de ses parents.

Aujourd'hui, l'ex-chasseur d'Afrique a quitté l'uniforme de uhlans, que sa mauvaise étoile l'a forcé de porter malgré lui.

Le mystère est ainsi éclairci, tout à l'honneur de M. X..., qui est rentré dans sa patrie d'adoption, qu'il a déjà servie et qu'il servirait encore s'il le fallait.

Contrairement à ces renseignements, le *Salut public* dit que cet officier serait bien un Prussien déserteur venu se réfugier en France.

Et le *Courrier* croit savoir, de son côté, qu'il s'agit tout simplement d'un pari. L'officier aurait gagé de se promener seul, en grande tenue, sur les principales places des sept premières villes de France, en finissant par Paris.

Il y a quelques jours, une scène burlesque se passait au marché des Grands-Hommes à Bordeaux. Une grosse et puissante marchande de légumes, à qui sa fille, âgée de dix-sept ans, avait refusé d'aller faire une course qu'elle lui indiquait, saisit celle-ci par le milieu du corps, l'étendit sur son étal, et lui relevant ses jupes lui administra, devant toutes les marchandes et les passants, une vigoureuse fessée. La pauvre fille avait beau crier, protester, demander pardon, l'impitoyable mégère continua la correction aux grands éclats de rire de la foule.

Un sergent de ville a dressé procès-verbal et la commère a passé en police correctionnelle pour outrages publics à la morale. Elle a été condamnée à huit jours de prison et 50 francs d'amende.

Avis aux marchandes trop sévères dans leurs admonestations maternelles, surtout quand elles s'adressent à de grandes filles qui sont des demoiselles à marier.

(Journal de Bordeaux.)

Pour les articles non signés : P. GODKX.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 28 octobre.

Les recettes générales ont acheté aujourd'hui 34,000 fr. de 5 0/0 et 3,000 de 3 0/0. La bourse a été peu animée ; néanmoins les cours se sont assez bien soutenus. La plupart des spéculateurs attendent la liquidation avec une certaine appréhension, et cette appréhension est d'ailleurs amplement justifiée par les variations considérables qui ont affecté les cours de certaines valeurs.

Le 5 0/0 a débuté en hausse de 5 cent. et on l'a vu revenir en clôture à 404,92, en baisse de 5 cent. sur hier. Le 3 0/0 a également perdu quelque chose, 8 cent., mais il se tenait bien en fin de bourse à 65,67.

Le Turc, après différentes alternatives, a pu clôturer à 27,20, et les lots ont remonté de 3 francs. On les donne à 84.

L'Italien reste dans les cours de 73,30.

Nous devons constater aujourd'hui la grande fermeté du Crédit mobilier qui garde facilement le cours de 480, et qui, nous en sommes certains, ne tardera pas à le dépasser.

Aucune variation importante sur le Suez dont les actions sont à 748 et les Délégations à 640.

Le Nord fait 4,178,75 et le Lyon 978.

Le Mobilier espagnol a encore gagné 8 fr. aujourd'hui et reste à 740.

L'Extérieure fait 47 5/8 et l'Intérieure 14 7/8.

LA REVUE GÉNÉRALE

Politique et littéraire.

299 bis, boulevard de Caudéran, à Bordeaux.

SOMMAIRE DE LA DERNIÈRE LIVRAISON :

Le foyer domestique et la vie de famille en Angleterre (Le Play). — Le Congrès scientifique de Nantes (Charles Letort). — M. Thiers, ses écrits, sa politique (Ernest Dujardin). — Mademoiselle de Scudéri (Hoffmann). — Les chemins de fer français en 1875 (A. Lenthéric). — Affaires d'Espagne (Ch. du Pian). — Chronique politique (J.-M. Encognère).

ABONNEMENT : Un an, 30 fr. ; 6 mois, 16 fr. ; 3 mois, 9 fr.

On s'abonne : Boulevard de Caudéran, 299 bis, à Bordeaux.

Dans son numéro de cette semaine, l'Univers illustré consacre à « la Chasse » une très-belle planche en double format qui ne manquera pas d'être appréciée de tous les disciples de saint Hubert, car elle présente, dans un ensemble tout à fait original et pittoresque, les genres variés du sport cynégétique. Parmi les sujets que ce même numéro fait passer sous les yeux de ses lecteurs, nous signalerons encore : une scène du Panache, la nouvelle comédie de M. Edmond Gondinet, qui vient d'obtenir un si grand succès au théâtre du Palais-Royal; le portrait de Carpeaux, la maison mortuaire, la chapelle ardente, le cortège funèbre, le portrait de M. Marbeau, le fondateur des crêches; l'Attente, par M. Ulysse Bunn, tableau très-justement remarqué au dernier Salon; l'embarquement de S. A. R. le prince de Galles pour les Indes, etc., etc. — Rébus, problèmes d'échecs.

Quant à la partie littéraire de l'Univers illustré, qui unit l'intérêt à la plus scrupuleuse moralité, sa réputation est depuis longtemps établie, et l'on peut dire qu'elle reste à la hauteur de sa partie artistique.

La Guerre future, tel est le titre du nouvel ouvrage publié par Arnould-Frémy à la librairie Michel Lévy. Toutes les questions si nombreuses et si graves de philosophie politique et sociale soulevées par les événements de 1870 sont traitées à fond dans ce livre d'une si haute importance, qu'il suffit d'annoncer pour le recommander à l'attention du public.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; l'ouvrage complet est en vente.

Par les soins du Comité d'Assistance aux Œuvres philanthropiques de la Marine, MM. les Préfets, Sous-Préfets et Maires de nos départements reçoivent avec enthousiasme des billets de la Tombola au profit de ces Œuvres patronnées par M^{me} la Maréchale de Mac-Mahon. Ces billets du prix de UN franc s'enlèvent avec rapidité; nous croyons donc bien faire, en prévenant nos lecteurs que s'ils ne trouvent plus de ces billets aux Mairies ou Préfectures de leur département, ils peuvent s'adresser directement au Trésorier du Comité, siégeant à Paris, au Palais de l'Industrie, porte 4.

Le tirage aura lieu irrévocablement le 4 novembre à midi.

Les éditeurs Michel Lévy viennent de mettre en vente le tome XII des Nouveaux Samedis, de M. A. de Pontmartin. Ce nouveau volume ne le cède en rien aux précédents pour l'intérêt et la variété des sujets. La poésie y est représentée par Lamartine, Joseph Autran, Victor de Laprade, Jules Lacroix, Edouard Grenier; le roman par George Sand, Cherbuleux, Champfleury, Ferdinand Fabre; la littérature proprement dite, la politique et l'histoire par Sainte-Beuve, Frédéric Soulié, Camille Desmoulins, Jules Claretie, M. de Rémusat, Jules Simon, Odilon Barrot. Cette série des Nouveaux Sa-

medis, presque entièrement consacrée aux œuvres et aux auteurs modernes, tiendra une place importante dans l'histoire littéraire de notre siècle.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers	
6 heures	10 minutes du matin.
11	— 30 —
1	— 40 — du soir.
7	— 40 —
Départs de Poitiers pour Saumur	
6 heures	30 minutes du matin.
10	— 30 —
12	— 30 — du soir.
6	— 40 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6	— 45 — (s'arrête à Angers) omnibus.
9	— 1 — — omnibus.
1	— 33 — — soir, omnibus.
4	— 12 — — — express omnibus.
7	— 23 — — — omnibus.
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures	15 minutes du matin, omnibus-initiale.
8	— 30 — — omnibus.
9	— 50 — — — express omnibus.
12	— 38 — — — soir, omnibus.
4	— 44 — — — — express-poste.
10	— 28 — — — — omnibus.

Lectrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	70		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	743	50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	790		
4 1/2 % jouiss. septembre.	95			Crédit Mobilier	178	75	1 25	Crédit Mobilier esp., 1. juillet.	700		
5 % jouiss. novembre.	104	80		Crédit foncier d'Autriche	525			Société autrichienne, 1. janv.	625		
Obligations du Trésor, 1. payé.	570			Charentes, 400 fr. p. j. août.	345		2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	226			Est, jouissance nov.	586	25		Orléans	315	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	476			Paris-Lyon-Méditerranée, 1. nov.	980	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée	311		
— 1865, 4 %	495			Midi, jouissance juillet.	700	2 50		Est	312		
— 1869, 3 %	345			Nord, jouissance juillet.	1177	50	1 25	Nord	317	50	
— 1871, 3 %	323			Orléans, jouissance octobre.	977	50	3 75	Ouest	310	50	
— 1875, 4 %	463	50		Ouest, jouissance juillet, 65.	608	75	2 50	Midi	309		
Banque de France, 1. juillet.	3850			Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1027	50	2 50	Deux-Charentes	291		
Comptoir d'escompte, 1. août.	600			Compagnie parisienne du Gaz.	27			Vendée	215		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	490			Société Immobilière, 1. janv.	322	50		Canal de Suez	515		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	330			C. gén. Transatlantique, 1. juill.							
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	900		15								

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Qui aura lieu le dimanche 14 novembre 1875, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de Dampierre.

Par le ministère de M. MEHOUS, notaire à Saumur.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Dépendant de la succession de M. DE TIGNÉ, situés commune de Dampierre.

1^{er} LOT.

Le clos des Ruettes, renfermé de murs, contenant 9 ares 72 centiares, compris sous le n° 308, section D du plan cadastral, joignant au midi le grand chemin de Saint-Vincent et du couchant une ruelle.

2^e LOT.

Trente-trois ares 69 centiares de vigne, situés en Gaugnier, compris sous le n° 285, section D du plan cadastral, joignant du midi le grand chemin de Saint-Vincent.

3^e LOT.

Un morceau de vigne rouge, appelé Goumerais ou Bois-Foussayer, contenant 52 ares 20 centiares, compris sous le n° 447, section C, joignant au nord et au levant les chemins.

4^e LOT.

Un morceau de vignes rouge et blanche, situé au lieu des Puvignolles, compris sous les n° 408 et 409, section C du plan cadastral, contenant 46 ares 59 centiares, joignant au levant le grand chemin de Fourneux, au midi MM. Chivert et Frebol, au nord Richardeau. Ce morceau pourra être divisé en deux lots, au gré des acquéreurs.

5^e LOT.

Un morceau de vigne rouge, situé au même lieu, compris sous le n° 265, section C du plan cadastral, contenant environ 9 ares 50 centiares, joignant du midi Gueret et Beillard, du nord le sentier et du levant le grand chemin de Fourneux.

6^e LOT.

Trente-deux ares 3 centiares de vigne, à prendre dans la partie haute et le côté au midi, joignant Amand Gauchais, dans un plus grand morceau situé aux Fiels-Garniers, compris sous les n° 84, 85, 87 et 91, section C du plan cadastral, joignant cette partie au midi Amand Gauchais, au couchant le grand chemin de Fourneux, au nord le 7^e lot et au levant le 9^e lot.

Ce lot, ainsi que les 7^e et 8^e lots, seront pris dans l'alignement du mur formant bache de M. de Fontenailles et seront délimités du 9^e lot par une

borne plantée dans l'alignement de ce mur et à 3 mètres 40 centimètres de l'angle au levant du morceau d'Amand Gauchais et seront exploités tous les trois par une ouverture pratiquée sur le chemin de Fourneux, étant observé que le 8^e lot aura droit à la porte commune avec M. de Fontenailles.

7^e LOT.

Trente-deux ares 3 centiares de vigne, à prendre dans le même morceau et au milieu de la partie haute, joignant au midi le 6^e lot, au nord le 8^e lot et au levant M. de Fontenailles et le 9^e lot.

8^e LOT.

Trente-deux ares 3 centiares de vigne, à prendre dans le même morceau, joignant au midi le 7^e lot, au couchant le grand chemin, au nord M. de Fontenailles et au levant le même.

9^e LOT.

Vingt-neuf ares 5 centiares de vigne rouge, à prendre dans ledit morceau des Fiels-Garniers, formant la partie basse, joignant au midi Luc Desbois, au couchant les 6^e et 7^e lots, au nord M. de Fontenailles et au levant le chemin.

Ce lot est délimité par la ligne faisant le prolongement du mur de M. de Fontenailles, ainsi qu'il a été ci-dessus expliqué.

10^e LOT.

Un morceau de vigne rouge, situé sur les Cuvés, commune de Dampierre, contenant 6 ares 90 centiares, compris sous le n° 652, section C, joignant des deux côtés Girard et Coutard, et d'un bout le chemin.

11^e LOT.

Quatre ares 48 centiares de fliche, situés en Goumerais, compris sous le n° 548, section C, joignant d'un bout un sentier et d'un côté Besnier. S'adresser, pour tous renseignements, à M. MAURICEAU, huissier à Saumur. (518)

Etudes de M^e CLOUARD, notaire, et de M^e BEAUREPAIRE, avoué, à Saumur.

A VENDRE

SUR LICITATION,

A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, notaire,

Le dimanche 31 octobre 1875, à midi,

UNE MAISON

Avec écuries et remise,

Sise à Saumur, rue de la Monnaie, n° 15 et 17,

Dépendant des successions bénéficiaires Isidore PALATINI. (481)

Etude de M^e CLOUARD, notaire, à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Avec jouissance de suite.

1^o Très-belle maison de campagne, dite les Tourelles, au canton de la Croix-Cassée, commune de Villeberrier, à un kilomètre de Saumur; onze chambres, remise, écurie, maison de jardinier et jardin de 48 ares.

2^o Maison, à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Presbytère, n° 1 et 3; onze pièces, remise, écurie, caves en roc et deux jardins; gaz et eau de la ville.

3^o Très-grande et belle cave en roc, place de Nantilly, ayant son entrée près le presbytère.

4^o Autre maison, à Saumur, place de Nantilly, n° 5, et rue du Presbytère, n° 2; belle cave en roc, jardin.

S'adresser à M. CHRISTIANI, négociant à Saumur, rue du Presbytère, ou à M^e CLOUARD, notaire. (492)

Etude de M^e CLOUARD, notaire, à Saumur.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

A Saumur, rue de Bordeaux, n° 48.

S'adresser à M^e CLOUARD. (462)

Etude de M^e CLOUARD, notaire, à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

LE MOULIN A EAU

DE FOLLET

Commune de Courchamps.

S'adresser à M^e CLOUARD. (425)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

UNE BOUTIQUE DE SERRURERIE

Bien achalandée et garnie de marchandises,

Sise à Channay, près Château-Lavallière (Indre-et-Loire).

S'adresser à M. VOYER, qui l'exploite. (518)

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

Le jeudi 11 novembre 1875, à une heure et demie du soir,

Il sera procédé, à la Préfecture de Maine-et-Loire, à l'adjudication des fournitures suivantes:

1 ^o Froment	150,000 kilog.
2 ^o Seigle	81,000 —
3 ^o Avoine	5,000 —
4 ^o Foin	7,000 —
5 ^o Paille	6,000 —
6 ^o Pommes de terre	50,000 —
7 ^o Lentilles	6,000 —
8 ^o Pois verts	15,000 —
9 ^o Haricots blancs	16,000 —
10 ^o Haricots de couleur	16,000 —
11 ^o Riz	7,000 —
12 ^o Saïndoux	7,000 —
13 ^o Chlorure de chaux	1,000 —
14 ^o Sulfate de fer	1,200 —
15 ^o Bois de sapin	800 stères
16 ^o Bois de chauffage	300 —
17 ^o Charbon de terre	500,000 kilog.
18 ^o Polyre	500 —
19 ^o Suc noir de réglisse	2,000 —
20 ^o Huile à manger	2,500 —
21 ^o Sel marin	20,000 —
22 ^o Cassonade cristallisée	1,000 —
23 ^o Savon noir	6,000 —
24 ^o Savon marbré	1,200 —
25 ^o Cristaux de sonde	4,000 —
26 ^o Vinaigre	3,000 litres
27 ^o Fromage de Gruyère	4,000 kilog.
28 ^o Huile de pétrole	10,000 —
29 ^o Huile de colza	1,000 —
30 ^o Vin blanc	100 hect.

On pourra prendre connaissance des cahiers des charges à la Préfecture de Maine-et-Loire et à la Maison centrale de Fontevault. (517)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennez.

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE

UN Foudre

D'une contenance d'environ trente-deux barriques. S'adresser au bureau du journal.

Commune de Verrie.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Verrie prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Verrie, le dimanche 31 octobre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

1 ^o 605 mètres courants de terrassements	272 f. 25
2 ^o 605 mètres courants d'empierrement	1,784 f. 75
3 ^o Entretien pendant le délai de garantie	426 f.
Total	2,483 f.

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

M. HEGRON, négociant en grains, donne avis que son domicile actuel est rue de la Marine, n° 4, à Saumur, et vend des avoines, pailles, foin, son, etc., en gros et détail. (498)

M. SANZAY, notaire à Bréac, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (504)

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS, dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Saumur, imprimerie P. GODET.

L'EAU DE SUBZ

VACCINE DE LA BOUCHE

supprime instantanément

LES MAUX DE

DENTS

Conservation, blancheur des Dents et pareil d'huile essentielle. Lire la Brochure.

BESSON, pharm. à Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.